

10 Faits divers & Justice

Opération Mamba

L'affaire Santullo en question



Photo : L'Union

Quelle est l'origine des fonds ayant permis à Guido Santullo de financer...



Photo : L'Union

... les ponts sur la Banio...

JNE

Libreville/Gabon

Deux enquêtes ont été ouvertes par le parquet du tribunal de première instance de Libreville pour faire la lumière sur le dossier Santullo, qui n'a pas fini d'agiter le monde politique et financier gabonais en raison de son caractère sulfureux. **Éclairage.**

DEPUIS quelque temps, l'affaire Santullo, du nom du tristement célèbre homme d'affaires d'origine italo-franco-guinéenne, Guido Santullo, âgé de 85 ans, défraie la chronique judiciaire au Gabon.

Arrivé au Gabon en 2009 avec l'ambition de devenir un acteur majeur du BTP, l'homme a réussi le tour de force de créer une tempête judiciaire qui a déjà causé l'emprisonnement de plusieurs hauts cadres de l'administration gabonaise, présumés impliqués dans des malversations financières. Et cela dans le cadre de l'opération Mamba, lancée par les autorités pour obliger les auteurs de malversations financières à rendre des comptes à la justice.

Le conflit qui oppose, aujourd'hui, Santullo au Gabon n'est qu'une redite pour lui, car le nombre de procès qui l'opposent à la Guinée, est édifiant. Le parquet de Libreville a ouvert deux enquêtes, afin de comprendre les faits, pourquoi et comment est-on arrivé à cette sulfureuse affaire qui ne dit pas son nom et quelles étaient les réelles motivations financières et autres?

LE LITIGE. A ce jour, il se dit que l'Etat gabonais, sur une ardoise de 400 milliards de francs, aurait déjà versé la moitié à l'homme d'affaires franco-italien. Il réclame donc les 200 milliards de francs restants ainsi que plus de 100 milliards de francs d'intérêts



Photo : L'Union

... de Kango...

de retard de paiement. Ce qui donne l'impression, estime un financier sur fond d'ironie, qu'on aurait dû parler plutôt de Santullo Sericom Bank Gabon (SSBG) au lieu de BTP Sericom. En effet, face au refus du Gabon de payer cette dette douteuse, car pour l'Etat gabonais, les marchés octroyés de gré à gré avec le ministère des Infrastructures et des Travaux publics, l'ont été en violation du Code des marchés publics, les deux parties se retrouvent en procédure arbitrale à Paris (France), alors qu'un tel litige aurait pu être d'abord traité par l'Agence de régulation des marchés publics.

N'obtenant toujours pas gain de cause, Santullo a procédé à des saisies conservatoires des biens de la République gabonaise en Europe. Il a notamment engagé une procédure visant l'hôtel particulier racheté par le Gabon en 2010, pour contraindre les autorités gabonaises à lui verser les sommes dues pour la réalisation de plusieurs marchés publics de construction de bâtiments, de livraison de chantiers routiers. Quand ses conseils s'activent auprès de l'Etat gabonais, l'homme, certain de ses soutiens, se lance en même temps dans des invectives, allant jusqu'à prédire, dans ses habituelles déclarations, de mettre le président gabonais « un genou à terre » dans un proche avenir.

DE QUI S'AGIT-IL ET DE QUOI S'AGIT-IL? Santullo est né à Gaetta en Italie. Il a fait fortune en France (Lyon), au Moyen-Orient, notamment, et en Iran avant de poser ses valises en Afrique, avec des méthodes bien rodées. A peine arrivé au Gabon dans les valises de Michaël Moussa Adamou, un membre de la galaxie présidentielle, actuel ambassadeur du Gabon aux Etats-Unis, il est vite pris en affection, pour ne pas dire en affaires, par Magloire Ngambia et Yves Mafoumbi. A l'époque, le premier était ministre de l'Économie et des Investissements, puis des Infrastructures et des Travaux publics. Et le second, directeur général du Budget (DGB). A eux s'ajoutent quelques autres facilitateurs bien introduits dans les sphères étatiques et de la galaxie présidentielle. On retient qu'à peine a-t-il posé ses valises au Gabon, que l'homme d'affaires, en l'espace de deux ans, bénéficiera de plus d'une dizaine de marchés par entente directe, c'est-à-dire de gré à gré, pour un montant cumulé de 400 milliards de francs. Pour la réalisation de nombreux chantiers jugés, à l'époque, prioritaires dans le programme d'aménagement d'infrastructures du gouvernement. Sauf que cette anomalie suscitera, à l'époque, la colère de l'Assemblée nationale, notamment de deux dépu-



Photo : L'Union

... et la route Ndendé-Mouila ?

tés, anciens ministres des Travaux publics - Zacharie Myboto et Idriss Ngari -, qui avaient été, se souvient-on, combattus par certains membres de la galaxie présidentielle. Lesquels ont vite fait de dénoncer leurs attitudes assimilées à une volonté de nuire à l'action politique du chef de l'Etat, comme souvent entendu dès qu'une critique était portée. Or, avec le recul, ces élus du peuple, qui n'avaient pas forcément tort, s'interrogeaient uniquement sur la violation systématique du Code des marchés publics au profit d'un opérateur inconnu et nouvellement arrivé. Mais, c'est oublier que Guido Santullo jouissait de privilèges en obtenant des marchés aux montants aussi élevés, pendant que des majors ayant pignon sur rue dans le BTP depuis des décennies, étaient quasiment écartés. Tout le monde avait alors compris que ce promoteur avait des soutiens haut placés, qu'il n'y a pas lieu de se demander pourquoi avoir procédé de cette manière-là. Surtout que le nouvel environnement décriait les pratiques du gré à gré, qui font du tort au pays. Pis, l'Agence nationale des grands travaux (ANGT), supra structure elle-même tant décriée pour avoir osé casser le « business » d'autres compatriotes affairistes, semblait bien impuissante, sinon, com-

plise face à ce cas précis, puisqu'elle a laissé faire. Pourquoi ? Nul ne le sait, sauf à croire que la tutelle ministérielle technique de l'époque ait exercé son influence sur ses dirigeants. Toutefois, il se dit, aujourd'hui, à la suite des premiers éléments d'enquêtes, que le choix porté sur l'homme d'affaires italien se justifiait par sa colossale capacité de préfinancement des chantiers. Comme, on a pu le constater, pour de nombreux travaux, notamment les ponts sur la Banio et le Komo (Kango), la route Ndendé-Mouila et autres. **UN PROCESSUS BIEN HUILÉ.** Ainsi, Santullo n'aurait eu besoin ni d'avances de démarrage des travaux ou autre acompte, comme le prévoit la loi dans ce genre de marchés. Ce qui, à l'époque, ne suscitait guère de questions, encore moins de doutes. Le processus était bien huilé, toutes les parties impliquées ravies. Toujours est-il que, dans ce concert d'intérêts partagés, les formes n'avaient pas été respectées, du moins si l'on s'en tient aux récriminations du Gabon. Où sont les conventions de financement qui lient Guido Santullo à l'Etat gabonais ? Les règles et procédures des marchés publics ont-elles été respectées ? Qui se chargeait de vérifier l'état des travaux ? Sur quelles bases étaient fixés les montants de ces chantiers ? Certes, l'homme brandit des

documents qui apparaissent avoir été établis loin des normes légales, pour des raisons que seules quelques personnalités gabonaises impliquées, à tort ou à raison (c'est selon), par leurs paraphes, peuvent invoquer pour avoir accepté de parer au caractère « urgent » de ces chantiers. Sauf qu'au regard des graves irrégularités qui ont émaillé le financement des travaux de réhabilitation du pont de Kango, dans la province l'Estuaire, ayant entraîné l'emprisonnement de Landry Patrick Oyaya, à l'époque directeur général du Fonds d'entretien routier de deuxième génération (FER 2), ainsi que celle de Grégoire Bayima, directeur général de l'Entretien des routes et aéroports, le doute est bien permis au vu de l'évolution de ce dossier judiciaire. Car, Santullo aurait au passage réussi à « arroser » du beau monde avec l'argent perçu. Vrai ou faux ? En tout cas, on parle de grosses commissions et autres « cadeaux » aux exécutants et facilitateurs. Les premiers éléments d'enquête ont permis d'en tirer de nombreux indices. Pour autant, d'autres questions se font jour dans ce litige avec l'Etat gabonais. A quelle hauteur Guido Santullo a-t-il financé les travaux réalisés ? Quelle est l'origine des fonds ayant permis de le faire ? S'agit-il d'emprunts auprès des banques locales ? S'agit-il d'excédents financiers provenant de Sericom Holding SPG ? de SCI Gaeta, de Sericom Seas ? De Sericom Guinée ? de SCI Luigi ? de Sericom Ndendé ? ... Autant de structures appartenant ou derrière lesquelles le franco-italo-guinéen agit. On espère que toutes ces interrogations trouveront bien des réponses au fil de la procédure judiciaire, de sorte que l'opinion soit davantage édifiée.